

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Droit et métiers du notariat

- Université d'Angers - UA

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie et gestion

Établissement déposant : Université d'Angers - UA

Établissement cohabilité : /

La licence professionnelle *Droit et des métiers du notariat* de l'Université d'Angers, est une formation proposée sur un an, en alternance, aux titulaires d'un niveau bac +2 (brevet de technicien supérieur - BTS « notariat », diplôme universitaires de technologie - DUT « carrières juridiques », deuxième année de droit ou d'administration économique et sociale...). Elle est également ouverte au professionnel justifiant de trois ans d'expérience en tant que collaborateur de notaire.

La formation se déroule à l'Université d'Angers pour les cours magistraux et à l'Institut des métiers du notariat (IMN) d'Angers, pour les séances de travaux dirigés. Les cours magistraux sont assurés par des enseignant-chercheurs et les travaux dirigés par des professionnels du notariat essentiellement. Deux stages, un au premier semestre et un autre au second d'une durée de trois mois, sont réalisés au sein d'études notariales, et viennent compléter la formation. Cette licence professionnelle permet d'acquérir les connaissances juridiques pour devenir rédacteur d'actes dans tous les domaines du notariat, avec le titre de clerc de notaire.

## Synthèse de l'évaluation

La licence professionnelle *Droit et métiers du notariat* est une formation en alternance, délivrée sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés.

L'organisation pédagogique permet aux étudiants d'acquérir des connaissances juridiques mises en pratique à travers les deux stages en étude notariale.

Les étudiants sont recrutés sur dossier et avec un entretien préalable. Le nombre est limité à 20 étudiants en concertation avec la Chambre départementale des notaires du Maine-et-Loire et permet ainsi aux étudiants qui le souhaitent de trouver du travail après cette licence dans une étude notariale ou de poursuivre leurs études pour obtenir le grade de premier clerc. Le taux d'insertion est très bon (90 %) à l'issue de la formation.

Les cours magistraux sont dispensés par des enseignants-chercheurs qui appartiennent au Centre de recherche Jean Bodin. Les matières sont essentiellement le droit privé et public immobilier, le droit patrimonial et extrapatrimonial de la famille. Une mise en pratique en anglais est proposée aux étudiants dans le but de maîtriser le vocabulaire de base nécessaire au notariat.

Les séances de travaux dirigés permettent aux étudiants d'acquérir la pratique des deux logiciels GENAPI et WINOT utilisés par les études notariales.

La place de la professionnalisation est prépondérante et se traduit par deux stages de formation en milieu notarial : un au cours du premier semestre dans le cadre du projet tutoré et un de trois mois au cours du second semestre.

L'ouverture à l'international est inexistante.

L'évaluation des étudiants est organisée sous forme de contrôle continu pour les séances de travaux dirigés et d'un examen à la fin de l'année sous forme d'épreuves écrites dans chaque matière enseignée et une soutenance pour les projets tutorés et les rapports de stage. Le taux de réussite sont bons.

Actuellement, il n'existe pas de dispositif de suivi des diplômés mais le projet d'en mettre un en place est mentionné pour l'année 2014-2015. La majorité des étudiants à l'issue de cette licence sont embauchés comme clerc de notaire et d'autres peuvent poursuivre leurs études, la plupart en maîtrise notariale pour devenir premier clerc de notaire, d'autres en gestion de patrimoine.

Cette formation n'est pas assez valorisée en raison de l'absence de beaucoup d'informations dans ce dossier. Son analyse, souvent issue de déduction, est de ce fait difficile à conduire finement.

Points forts :

- Un fort pourcentage de réussite à ce diplôme.
- Partenariat avec la Chambre des notaires pour identifier clairement les besoins de la profession.
- Des professionnels en séance de travaux dirigés et les deux stages de formation permettent aux étudiants d'acquérir des compétences concrètes pour devenir clerc de notaire rédacteur.

Points faibles :

- Pas d'instance pour contrôler le suivi de cette formation.
- Peu d'éléments sur le contenu des deux stages de formation ; le premier n'est pas clairement identifié en termes de durée dans le cadre du projet tutoré de 130 heures au cours du premier semestre.

Recommandations :

- Détailler le contenu et le déroulement des deux stages dans une étude de notaire.
- Donner plus d'informations dans le cadre du projet tutoré de 130 heures qui a lieu au cours du 1<sup>er</sup> semestre.
- Il faudrait veiller à étayer les rubriques et rendre le dossier plus explicite pour permettre une évaluation externe de meilleure qualité.
- Accompagner l'étudiant par un tuteur à l'université pour assurer un réel suivi entre les cours universitaires et les stages de formation

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Il existe une parfaite adéquation entre l'enseignement dispensé au cours de cette licence et les attentes du milieu professionnel d'un clerc de notaire.</p> <p>La construction de la formation est équilibrée : trois jours de cours magistraux, deux jours de séances de travaux dirigés et un stage en étude notariale au cours de chaque semestre.</p> <p>Cette licence doit permettre ainsi d'atteindre l'objectif de devenir clerc de notaire, rédacteur d'actes notariés.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Elle se déroule à deux endroits distincts : les cours magistraux à l'Université et les séances de travaux dirigés à l'IMN d'Angers.</p> <p>Il existe également un partenariat avec la Chambre départementale des Notaires du Maine et Loire.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>	<p>La formation est assurée par des enseignants-chercheurs du Centre de recherche Jean Bodin et des professionnels du notariat essentiellement, mais aussi par des avocats en nombre suffisant.</p>
<p>Effectifs et résultats</p>	<p>L'effectif est de 20 étudiants chaque année. En majorité issu de BTS et DUT. Le taux de réussite semble avoisiner 100 % : le taux d'insertion professionnelle est de 90 % et les 10 % restants poursuivent des études en master pour devenir premier clerc de notaire ou travailler en gestion de patrimoine. Une grande majorité travaille en étude notariale à l'issue de la formation. L'accès au 1<sup>er</sup> emploi se fait en moins d'un mois en moyenne.</p>

Place de la recherche	La place de la recherche n'est pas prépondérante et se limite aux cours magistraux dispensés par des enseignants-chercheurs du Centre Jean Bodin.
Place de la professionnalisation	La professionnalisation est prépondérante puisqu'environ 90 % des étudiants à l'issue de cette licence travaillent en étude notariale. Les professionnels sont très présents et impliqués dans la formation. L'enseignement est adapté à cette préparation tant par les séances de Travaux Dirigés effectués par des professionnels, que par les deux stages en étude notariale.
Place des projets et stages	Un stage dans le cadre du projet tutoré de 130 heures au cours du premier semestre Un stage de trois mois au cours du second semestre effectué dans une étude notariale. La fiche RNCP est présente et bien renseignée.
Place de l'international	Il n'y a pas de place faite à l'International ; seulement quelques notions d'anglais en rapport avec le vocabulaire juridique sont enseignées pour maîtriser les principaux termes et les problématiques des contrats pour pouvoir accueillir des clients étrangers.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Les étudiants sont recrutés sur dossier et avec un entretien préalable. Il y a en moyenne 200 dossiers pour 20 admis. Ce qui témoigne d'une très bonne attractivité. Il ne semble pas qu'il existe de passerelles pour cette formation et aucun dispositif d'aide à la réussite spécifique n'est proposé. La majorité des étudiants est diplômée et travaille en étude notariale (90 %) à l'issue de cette licence, ce dispositif n'est donc pas indispensable
Modalités d'enseignement et place du numérique	L'apprentissage en séance de travaux dirigés des deux logiciels GENAPI et WINOT utilisés par les études de notaire pour la rédaction des actes juridiques, est réalisé, ce qui est tout à fait pertinent.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est organisée sous forme de contrôle continu pour les séances de travaux dirigés et un examen dans chaque matière enseignée en fin d'année et une soutenance pour les projets tutorés et les rapports de stage. le projet tuteuré est présent et fait l'objet d'une évaluation avec les professionnels.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier ne comporte pas d'informations spécifiques sur l'acquisition des compétences. Il n'y a pas de fiche d'annexe au diplôme (ADD)
Suivi des diplômés	Actuellement, il n'existe pas de dispositif de suivi des étudiants diplômés mais le projet d'en mettre un en place pour l'année 2014-2015 en demandant aux étudiants de remplir une fiche.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'y a aucune information à ce sujet dans le dossier. Les échanges se font beaucoup par mail en raison d'une majorité d'enseignants professionnels.

# Observations de l'établissement

## Evaluation des formations

### Observations de l'Université d'Angers

#### Identification de la formation

<b>Champ de formation</b>	Droit, économie et gestion
<b>Type (Licence, LP, Master)</b>	Licence professionnelle
<b>Intitulé du diplôme</b>	Droit et Métiers du Notariat
<b>Responsable de la formation</b>	Anne DOBIGNY-REVERSO

#### Synthèse de l'évaluation

Points faibles	
Observations	Le suivi des tuteurs lors des stages est effectivement un point à améliorer. Il faudrait parvenir à dégager du temps pour les tuteurs afin qu'ils se rendent sur le terrain. Mais c'est difficile puisque tous les étudiants ne font pas leur stage dans le département. Cette année une étudiante fait son stage à Sète. Néanmoins, nos bonnes relations avec la Chambre interdépartementale des Notaires nous permettent un suivi à distance des étudiants stagiaires de bonne qualité.

Recommandations	
Observations	Détailler un peu plus la maquette et le contenu des stages.

#### Analyse

Place de la recherche	
Observations	La recherche apparaît dans les enseignements de la formation au travers des travaux de certains collègues du Centre Jean Bodin (laboratoire de sciences juridiques de la Faculté).

Place de l'international	
Observations	Aucune mais nous apparaît comme étant sans objet pour l'insertion professionnelle.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'ANGERS

